

Organiser un enterrement musulman

À compter du 25 mars 2022, de nombreuses indemnités prévues par la loi d'urgence sur les coronavirus de 2020 prendront fin, nous ramenant à la plupart de nos pratiques de travail et niveaux de normalité antérieurs..

Nous avons préparé cette mise à jour pour aider les familles endeuillées lors de l'organisation d'obsèques. Il donne un bref aperçu des processus à entreprendre et des documents juridiques qui seront requis avant que des funérailles puissent avoir lieu. Un organigramme facile à suivre accompagne ce guide.

Quand un être cher décède

Lorsque quelqu'un décède, notre premier conseil est de nommer un directeur/arrangeur de funérailles expérimenté pour s'occuper des arrangements funéraires. Nous vous conseillons également de désigner un membre de votre famille pour communiquer avec eux concernant toute question funéraire..

Certificat médical de la cause du décès

Pour démarrer le processus, vous devrez obtenir le certificat médical de cause de décès (MCCD). Il s'agit d'un document officiel qui indique de quoi la personne est décédée. Le MCCD est délivré par le médecin hospitalier si le décès a eu lieu à l'hôpital, ou par le médecin généraliste si le décès a eu lieu à domicile ou dans la communauté. Ce document sera exigé par l'officier d'état civil des naissances et des décès afin d'enregistrer le décès.

Si la cause du décès est claire, l'hôpital où le décès a eu lieu ou le médecin généraliste émetteur scannera le MCCD et l'enverra directement par e-mail au registraire des naissances et des décès. **Aucun document physique ne sera fourni au plus proche parent.**

Collecte de corps

Une fois que le MCCD a été délivré par le service de deuil de l'hôpital ou le médecin généraliste, le défunt peut être récupéré sur son lieu de décès. Pour les collections UHL, un système de rendez-vous est en place, veuillez donc contacter votre directeur/arrangeur funéraire pour obtenir de l'aide..

Enregistrement du décès

Pour que l'inhumation soit organisée, vous devrez obtenir un ordre d'inhumation. Cela se fait en enregistrant le décès auprès du registraire des naissances et des décès. L'ordre d'inhumation est souvent appelé le "vert".

En une heure de processus - Une fois que le service d'enregistrement a reçu le MCCD de l'hôpital ou du médecin généraliste émetteur, un registraire contactera le plus proche parent pour fixer un rendez-vous pour enregistrer le décès. Ce rendez-vous sera un rendez-vous « **face à face** » au bureau.

Une fois le décès enregistré, le registraire remettra l'ordre d'inhumation directement au plus proche parent, qui devra le remettre à son directeur de funérailles/arrangeur afin de réserver un enterrement.

Processus en dehors des heures - Une fois que le registraire a reçu le MCCD de l'hôpital ou du médecin généraliste émetteur, le registraire contactera le plus proche parent pour scanner à distance et lui envoyer par courrier électronique l'ordre d'inhumation. Cela permettra ensuite à l'inhumation d'avoir lieu. Veuillez noter que ce processus à distance en dehors des heures d'ouverture n'est pas une inscription formelle et un rendez-vous « **en face à face** » sera pris pour le plus proche parent pendant les heures de bureau..

Réservations de cimetière

Le directeur/organisateur de funérailles n'est en mesure de prendre des dispositions pour le cimetière qu'avec le conseil municipal de Leicester ou Crescent Funerals une fois l'inscription terminée.

Ghusl (bain rituel) & Kafn (suaire)

Il existe plusieurs organisations à Leicester qui fournissent des installations ghusl et kafn pour préparer le défunt à l'enterrement.

Pour accéder aux services, veuillez vous adresser à votre directeur/arrangeur funéraire désigné. Ils vous aideront à prendre toutes les dispositions nécessaires avec la mosquée/organisation de votre choix.

Vous pouvez également contacter directement le Masjid / l'organisation pour accéder à ces services.

en allant à l'enterrement

Afin d'assurer la sécurité des personnes assistant aux funérailles, y compris la sécurité de tout le personnel et des bénévoles, veuillez noter ce qui suit:

1. Veuillez arriver au cimetière à l'heure convenue
2. Si vous avez réservé le Janazgah pour la prière funéraire, vous aurez une heure précise pour accéder au Janazgah et une autre pour être près de la tombe pour l'enterrement proprement dit. Merci de respecter les deux horaires.
3. Au cimetière, veuillez suivre les instructions données par le personnel ou les bénévoles du cimetière. Ceci afin d'assurer votre sécurité et celle de tout le personnel et des bénévoles.

Pour plus d'informations ou d'assistance, veuillez visiter:

www.crescent-funerals.com

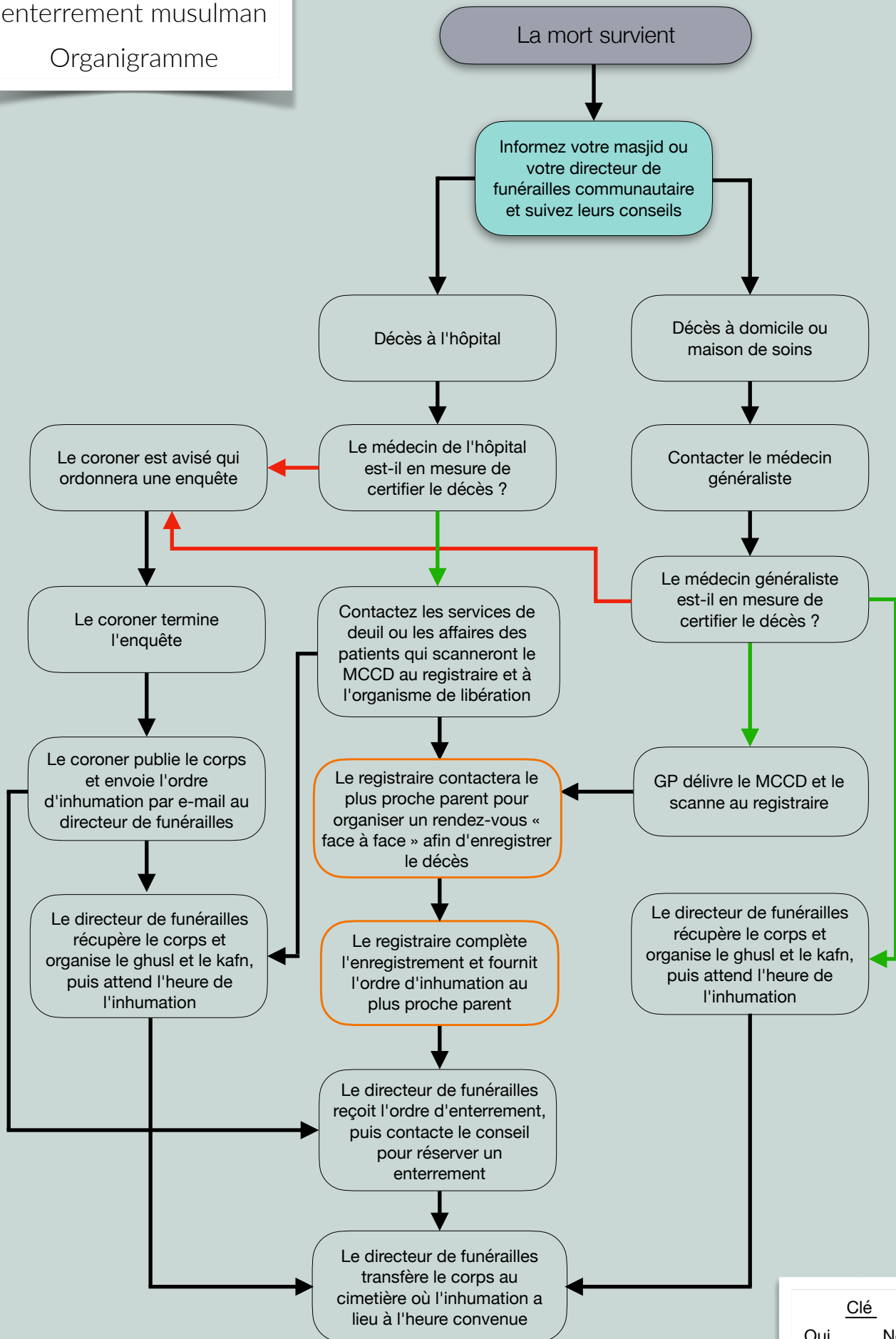
Pour organiser des funérailles, veuillez contacter :

Salim Mangera

07833 533490

Crescent Funerals

Organiser un enterrement musulman
Organigramme



Clé
 Oui █
 Non █